



# Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario

---

Appuyer le perfectionnement des compétences en affaires et le démarrage d'entreprises des jeunes du Nord

## Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario

Depuis trop longtemps, le Nord de l'Ontario assiste à l'exode d'une de ses ressources les plus précieuses : ses jeunes. Ce nouveau programme aidera à mobiliser une nouvelle génération d'entrepreneurs et de bâtisseurs communautaires dans le Nord, ce qui assurera un avenir plus prometteur aux familles et aux travailleurs de demain. Ce programme a pour but d'aider des jeunes à demeurer dans le Nord pour parfaire leurs compétences en affaires et à démarrer leurs propres entreprises qui fonctionneront à temps complet.

### Qui est admissible

Les résidents du Nord de l'Ontario âgés de 18 à 29 ans inclusivement qui envisagent de monter leur propre entreprise à but lucratif dans le Nord peuvent être admissibles au programme.

Les commerces de vente au détail seront pris en considération lorsque le type d'affaires proposé n'existe pas dans une collectivité du Nord de l'Ontario et ne fait pas de concurrence déloyale à des entreprises existantes.

Pour être admissible, la nouvelle entreprise ne doit pas être une expansion ou le prolongement naturel d'une entreprise semblable dont le jeune entrepreneur, des membres de sa famille ou des parents directs sont déjà propriétaires.

### Ce qui est admissible

Du financement est offert pour aider les jeunes du Nord à perfectionner leurs compétences en affaires et pour les aider à démarrer leur propre entreprise dans le Nord de l'Ontario.

Exemples de coûts admissibles :

- coûts d'immobilisations liés au démarrage d'une nouvelle entreprise, comme le mobilier de bureau, les améliorations locatives et le matériel

### Ce qui n'est pas admissible

Certains coûts et projets ne seront généralement pas admissibles, par exemple :

- le financement de dettes existantes;

- le financement de transactions entre des entreprises ou personnes connexes;
- l'achat d'entreprises ou de biens existants;
- la reprise de la clientèle ou du nom d'une entreprise déjà en exploitation ou qui a terminé ses opérations dans les six derniers mois;
- l'inventaire;
- les fonds de roulement;
- les dépenses personnelles;
- les acquisitions de terrains;
- les flottes automobiles (p. ex., camions et voitures);
- la distribution de produits;
- le marketing à paliers multiples;
- les ventes à commission;
- les divertissements pour adultes ou services téléphoniques connexes;
- les études;
- les coûts de marketing;
- les coûts de fonctionnement permanents.

### Financement

Les résidents du Nord de l'Ontario âgés de 18 à 29 ans inclusivement qui envisagent de monter une nouvelle entreprise dans le Nord de l'Ontario peuvent recevoir des fonds sous forme de contribution conditionnelle pouvant couvrir jusqu'à 85 pour cent des coûts admissibles, pour un total ne dépassant normalement pas 25 000 \$ par projet.

Lors de l'approbation, le jeune entrepreneur doit apporter des capitaux en liquidités équivalant à 10 pour cent de la contribution conditionnelle de la SGFPNO.

Il est important de souligner que, combinés à d'autres subventions provinciales et fédérales, les fonds de la SGFPNO alloués dans le cadre de ce programme ne couvriront généralement pas plus de 85 pour cent des coûts admissibles.

### Lignes directrices

- La nouvelle entreprise proposée au « Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario » ne doit pas faire de concurrence déloyale à des entreprises existantes du Nord de l'Ontario.
- La nouvelle entreprise proposée au « Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario » devrait apporter un avantage économique net au Nord de l'Ontario.

- Tous les résidents du Nord de l'Ontario âgés de 18 à 29 ans inclusivement qui demandent à la SGFPNO des fonds du Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario devront s'inscrire au Centre d'encadrement des petits entrepreneurs de leur région pour assister à des séances de formation, ou posséder un grade en commerce d'une université ou d'un collège reconnu, ou encore, avoir réussi des cours de commerce en ligne ou l'équivalent.
- Dans le cas d'un partenariat, chaque partenaire doit signer la demande. L'aide totale de la SGFPNO à l'égard d'un partenariat ne dépassera normalement pas 25 000 \$ par projet.
- Il faudra préparer un plan d'activités complet.
- Il faudra indiquer les autres sources de financement de la nouvelle entreprise proposée.
- Le candidat doit fournir sur demande tous les renseignements requis pour permettre à la SGFPNO d'effectuer un examen minutieux du projet proposé.
- Les coûts engagés avant la date de début du projet approuvé ne seront normalement pas admissibles à du financement de la SGFPNO.
- La nouvelle entreprise proposée fonctionnera à temps complet (minimum de 2 000 heures par an) et créera au moins un nouvel emploi dans le Nord de l'Ontario.
- Le jeune entrepreneur devra rembourser la SGFPNO s'il vend, au cours de la première année de fonctionnement, des actifs financés par la SGFPNO.
- ok Après la première année d'exploitation, les candidats approuvés devront remettre à la SGFPNO un rapport exposant les avantages économiques de leur projet, y compris les revenus et la création d'emploi.

## Présentation des demandes

Les demandes doivent être soumises à :

**SGFPNO**

70, promenade Foster, bureau 200

Sault Ste. Marie ON P6A 6V8

Téléphone : 1 800 461 8329 ou (705) 945 6700

Télécopieur : (705) 945 6701

Le formulaire de demande au « Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario » se trouve sur le site Web de la SGFPNO à [www.nohfc.com](http://www.nohfc.com), dans un centre d'encadrement des petits entrepreneurs du Nord de l'Ontario, dans les centres d'information du gouvernement et aux bureaux du ministère du Développement du Nord et des Mines.

Les demandes doivent parvenir à la SGFPNO d'ici le 31 décembre 2007. Elles seront examinées dès réception. Étant donné que les fonds alloués au « Programme des jeunes entrepreneurs du Nord de l'Ontario » sont limités, il est impossible de garantir que la SGFPNO approuvera toutes les demandes répondant aux critères et reçues avant l'échéance.

